



Délibération  
N° 2023-037

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

\*\*\*\*\*

ESTRATTU DI E DELIBERAZIONI DI U CUNSIGLIU MUNICIPALE  
DI A CUMUNA DI SAN MARTINU DI LOTA

**OBJET** : CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PRIVÉ COMMUNAL –  
TERRAIN PENTAGONE – PAR ACQUAPUBLICA : RENOUELEMENT DE LA CANALISATION  
D'EAU POTABLE SUR LE CD 80

Date de la convocation : 10/10/2023

**SEANCE DU 18 OCTOBRE 2023**

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS et le dix huit octobre à dix sept heures trente

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme PADOVANI Marie-Hélène**.

**Présents** : Mme PADOVANI Marie-Hélène, M. LEONARDI Bernard, Mme CASANOVA Nicole, M. BERTRAND Michel, Mme FORNESI Marie-Dominique, Mme MANDRICHI Marie-Paule, Mme FILIPPI Augusta, M. POLIFRONI Bruno, Mme RAGAS Viviane, Mme SIGURANI Marielle, Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie, M. SIGURANI Olivier.

**Absents** :

M. SCANIGLIA Didier, M. ROSSI Alain, M. PATRONE Etienne, M. CORMAT René-Pierre, Mme NATALI Emmanuelle, M. GRAZIANI Jean-Charles.

M. PADOVANI Jean-Jacques a donné pouvoir à M. BERTRAND Michel,  
Mme LORENZI Thérèse a donné pouvoir à Mme CASANOVA Nicole,  
M. COVILLI Pierre-Antoine a donné pouvoir à M. LEONARDI Bernard,  
M. REVELLI Hervé a donné pouvoir à Mme PADOVANI Marie-Hélène,  
Mme MINICUCCI Audrey a donné pouvoir à M. SIGURANI Olivier.

Nbre de conseillers afférents à L'assemblée délibérante : 23	En exercice : 23	Présents : 12	Absents : 6	Représentés : 5
--	------------------	---------------	-------------	-----------------

**Mme FORNESI Marie-Dominique a été nommée secrétaire.**

Madame la Présidente rappelle que la Conduite principale d'alimentation d'eau potable doit être remplacée par la régie des eaux du Pays Bastiais (Acquapublica), depuis la sortie Nord de Miomo jusqu'au lieu-dit Pentagone.

Pour pouvoir réaliser son chantier, la régie des eaux a besoin d'une zone de chantier pour le stockage des matériaux, matériels et bases de vie. Il est proposé de leur accorder l'autorisation d'occupation du terrain situé en face de la résidence Pentagone (parcelles AD333, AD90, AD95, AD96), et à cet effet d'autoriser le Maire à signer une convention.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20231018-0512023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/10/2023



**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

<b>Pour : 17</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

- ✓ Valide la convention de mise à disposition du terrain du Pentagone (parcelles AD333, AD90, AD95, AD96) à Acquapublica afin de faciliter la réalisation des travaux de renouvellement de conduite d'eau potable .
- ✓ Autorise Madame le Maire à signer cette convention

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Le Maire, Madame Marie-Hélène PADOVANI

